

COMPTE RENDU
SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2007

Par suite d'une convocation en date du 25/09/2007, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, à la Mairie de Laissey le 01/10/2007 à 20 H 00 sous la présidence de Mr Yannick DESSENT, Maire de Laissey.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Y. DESSENT, D. MESNIER, J. CARREY, C. ARMAND, M. CARUSO, K. CONTE, B. CUENOT, G. LINVAL, C. NARDINO.

Absents : H. GAGNOR

Absents excusés : JP. ARMAND

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Karen CONTE qui accepte cette fonction.

OBJET DE LA REUNION

I/ MULTISERVICES :

- VERSEMENT DU CAPITAL
- BAIL COMMERCIAL
- ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE
- AMENAGEMENT DE LA CUISINE DU BAR ET DU COMMERCE

II/ EXTENSION DU RESEAU D'EAU

III/ MUR IMPASSE MALLE PLANCHE – RESULTAT CONSULTATION

IV/ CARTE COMMUNALE – CHOIX DES ORIENTATIONS

V/ COMPTABILITE :

- FACTURE CETE LYON GLISSEMENT DE TERRAINS
- DM 1 BP COMMUNAL
- POINT SUR L'ETAT DE LA DETTE
- BAREME ET TARIFS DE LA CANTINE 2007/2008
- REMBOURSEMENT DE FRAIS POSTAUX A LA SECRETAIRE

VI/ AVENIR DE LA DISTILLERIE

VII/ CREATION D'UNE ASSOCIATION ET PROJET D'UN MUSEE

VIII/ INFORMATIONS DIVERSES

- ENVIRONNEMENT – ANCIENNES DECHARGES
- TRAVAUX POUR LA PROTECTION DES PERIMETRES DE CAPTAGE D'EAU
- CREATION D'UN CLUB DE JUDO

IX/ SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

- VELOURTE
- RENOVATION DE LA SALLE DES FETES
- PROTECTION DU MONT DE SOUVANCE CONTRE LES CHUTES DE PIERRES
- RENOVATION DES LOGEMENTS DU BATIMENT DE LA MAIRIE
- POSE DE BLOCS BETON RUE DU MAROC
- FONTAINE POSE DE COUVERTINES
- CHAPELLE POSE D'AEROTHERMES
- SALLE POLYVALENTE POSE DE RIDEAUX ET D'UN SYSTEME DE DESEMFOUMAGE
- CREATION D'UNE PLACE DE RETOURNEMENT IMPASSE MALLE PLANCHE
- CANIVEAU IMPASSE MALLE PLANCHE

X/ QUESTIONS DIVERSES

I/ MULTISERVICES

1.1 EXPLOITANTS – VERSEMENT DU CAPITAL

Le Maire fait part au Conseil de la demande de Corinne NARDINO et Véronique MELINE, futurs exploitantes potentielles, de payer le capital de 10.000 € en deux fois.

B. CUENOT demande si cela peut poser problème ?

D. MESNIER quant à lui demande à quoi va servir le capital de 10.000 € ?

Le Maire répond que ce capital est une caution pour se prémunir des non paiements de loyers et que c'est un investissement financier des futurs exploitants et pour finir que cela permet d'avoir au début un peu plus de fond de roulement.

D. MESNIER demande si ce n'est pas un signe de « fébrilité » de demander un versement en deux fois ?

C.NARDINO précise que c'est juste au cas où il y ait un imprévu au démarrage de l'affaire. Elle ajoute que d'ici un mois elle pourra présenter un plan de financement.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION

Corinne NARDINO ayant un intérêt certain dans l'affaire ne prend pas part au vote,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement du capital en deux fois.

1.2 BAIL COMMERCIAL

Le Maire informe le Conseil que Maître DUROY a adressé à la Commune un modèle de bail commercial afin de pouvoir commencer l'élaboration du bail pour le multiservices.

1.3 ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE

Le Maire informe le Conseil du résultat de la consultation lancée via annonce légale sur l'Est Républicain pour une assurance dommage/ouvrage.

1 offre reçue :

GROUPAMA pour un montant de 6038.37 € TTC ⇒ offre retenue.

Il avait été prévu au budget 9000 € HT.

Le Conseil à l'unanimité valide l'offre de GROUPAMA et autorise le maire à signer le contrat.

1.4 AMENAGEMENT CUISINE – EPICERIE – BAR – PRESSE

La consultation d'entreprises pour l'aménagement de la cuisine, du bar, de l'épicerie et du point presse a été lancée le 21/09/2007 (annonce Est Républicain) avec remise des offres pour le 12/10/2007 à 18 H 00. La CAO se réunira le 18/10/2007 à pour faire le choix du ou des prestataires.

1.5 CAO LOTS 7 ET 11

Le Maire informe le Conseil que la CAO se réunit à nouveau le 08/10/2007 à 19 h 30 pour le choix des entreprises pour les lots 7 et 11.

II/ EXTENSION DU RESEAU D'EAU JUSQU'A LA PARCELLE N° A892 « A BEAUBOIS »

Le Premier Adjoint présente au Conseil la demande des services sociaux de faire une extension du réseau d'eau communal jusqu'à la parcelle n° A892 afin que la maison puisse être alimentée en eau potable.

HDL qui a la charge de ce dossier a fait plusieurs études et propositions :

1/ Extension du réseau communal avec maîtrise d'ouvrage communale (deux cas possibles) : premier cas = la commune prend à sa charge la part résiduelle ; deuxième cas = les propriétaires prennent à leur charge la part résiduelle.

2/ Application de la loi SRU : l'extension du réseau communal est à la charge totale du pétitionnaire s'il se trouve à moins de 100 mètres (ce qui est le cas)

3/ Système de récupération d'eau via une citerne et système de potabilisation de l'eau à la charge du propriétaire

Il ne faut pas omettre qu'en cas d'extension du réseau d'eau, tout le système de plomberie interne à la maison devra être changé et il faudra surtout prévoir un système d'assainissement autonome relativement coûteux aussi.

L'EXPOSE DU PREMIER ADJOINT ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Vu la loi n° 590 du 03/07/2003, le Conseil Municipal vote par 8 voix contre, 1 abstention et 0 pour, l'extension du réseau communal d'eau jusqu'à la parcelle A892 « A BEAUBOIS ».

III/ MUR « SNCF » IMPASSE MALLE PLANCHE

Le Maire soumet au Conseil le résultat de la consultation pour l'édification du mur le long de la voie SNCF impasse Malle Planche. Les cinq entreprises ont été consultées à l'aide du dossier de consultation établi par le service ingénierie de la SNCF.

5 entreprises ont été consultées directement :

VAL TP : pas de réponse

PBTP : planning surchargé

CLIVIO : planning surchargé

SBM : proposition à 70.233,31 € TTC

CDEI : pas de réponse

Une remarque est faite quant à la proposition de SBM qui est au centime près égale à l'estimation de la SNCF alors qu'il a été retiré de la consultation une partie de la pose de grillage.

Le Maire rappelle qu'il avait prévu 30.000 € au budget.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Conseil à l'unanimité déclare cette consultation infructueuse et demande qu'une nouvelle soit lancée l'année prochaine.

IV/ CARTE COMMUNALE

Suite aux différentes réunions de concertation dans la perspective de l'élaboration de la carte communale de Laissey, le Maire présente le périmètre d'agglomération prévisionnel.

L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,

Le Maire ayant un intérêt dans le point n° 2 concernant les vergers identifiés, n'a pas pris part au vote sur ce point uniquement.

Après débat sur l'intérêt public, le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose au Cabinet JAMEY, les orientations suivantes :

1/ de confirmer l'extension du périmètre constructible à l'ouest du quartier du Maroc au lieu dit « Aux Murots » et « Aux Longs Essarts » ; et à l'est au lieu dit « A Malle Planche ». La position du Conseil Municipal s'argue du fait que ces zones sont hors ZNIEFF de type 1 tel que décrit par le document 02070013 « côte en rive droite du Doubs à Laissey Deluz » (source DIREN) ; et du fait d'une étude réalisée par l'ONF sur l'ensemble de la Commune pour une révision d'aménagement forestier et pour un plan de gestion de réserve biologique dirigée. En effet, l'analyse du milieu naturel ne met pas en avant de quelconques intérêts écologiques faunistiques et floristiques aux lieux dits évoqués ;

2/ la suppression de vergers identifiés à l'intérieur du périmètre d'agglomération dit constructible ;

3/ de confirmer le périmètre préservant l'espace de vergers au lieu dit « Les Vignes Frémy » ;

4/ de confirmer le périmètre tel que définit par le Cabinet JAMEY dans la partie basse du village en adéquation avec le zonage du PPRI.

Le Conseil demande au Cabinet JAMEY de prendre en compte ces différentes propositions.

V/ COMPTABILITE

5.1 FACTURE GLISSEMENT DE TERRAIN

Depuis 1992 la Commune est en litige avec le CETE de Lyon concernant le paiement d'une facture que la Commune considère ne pas devoir dans le dossier des études sur le glissement de terrains de Champrond.

La Trésorerie Générale ayant fait part à la Commune de la future mise en place du mandatement d'office par Monsieur le Préfet, le Maire a pris l'attache d'un avocat Maître DEVEVEY. Ce dernier va surtout regarder si la prescription quadriennale est applicable au CETE et si elle peut être applicable.

5.2 DM 1 AU BP COMMUNAL : CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU COMPTE 66111

DM 1 : le Maire informe le Conseil que les taux ayant beaucoup augmentés, il manque des crédits au compte 66111 « intérêts des emprunts » pour un montant de 2.450 € nécessaires au mandatement des échéances des emprunts.

Le Conseil à l'unanimité vote des crédits supplémentaires au compte 66111 « intérêts des emprunts » pour un montant de 2450 € au budget communal.

5.3 POINT SUR L'ETAT DE LA DETTE

Le Maire soumet au Conseil un état des emprunts en cours et propose de passer les taux variables en taux fixe (cf. annexe).

Le Conseil demande que ce point soit reporté à un autre conseil.

5.4 BAREME DE CANTINE

Comme tous les ans le Conseil doit voter les nouveaux barèmes applicables pour la facturation de la restauration scolaire (cf. annexe) ; l'avenant au contrat de fournitures de repas avec le Château d'Uzel qui a appliqué une hausse de 2% sur le prix d'un repas complet pour enfant ; et la répercussion de la hausse de 2% du Château d'Uzel sur le prix du repas que facture la Commune. Hausses que la Commune de Deluz va voter prochainement.

Le Conseil à l'unanimité vote :

- les nouveaux barèmes de revenus pour la cantine 2007/2008 applicables au 01/09/2007
- l'acceptation de l'avenant avec le Château d'Uzel (repas complet à 2,98 €HT)
- les tarifs à appliquer à la restauration scolaire 2007/2008 (tarifs applicables au 01/09/2007).

5.5 REMBOURSEMENT A LA SECRETAIRE DES FRAIS DE RECOMMANDES

Le Premier Adjoint fait par au Conseil que dans le cadre de la Protection des Périmètres de Captage d'Eau, il a fallu notifier à chaque propriétaire riverain l'arrêté préfectoral. La Commune n'ayant pas de fonds, et le mandatement aurait été trop long, la secrétaire a fait l'avance des 24 recommandés. Il convient de lui rembourser la somme de 141,84 € à imputer au budget eau 2007.

Le Conseil vote à l'unanimité le remboursement de 141,84 € à la secrétaire. Imputation sur le budget Eau 2007 au compte 626.

VI/ AVENIR DE LA DISTILLERIE

Le Maire demande au Conseil de réfléchir sur l'utilité de conserver la distillerie vu que depuis au moins 10 ans personne ne la utilise.

Il y a des démarches assez longues pour supprimer une distillerie. Démarches auprès des Douanes.

Le Conseil à l'unanimité vote la suppression de la distillerie.

VII/ CREATION D'UN MUSEE DE LA PINCE

Le Maire informe le Conseil qu'une association pour la valorisation historique de l'usine BOST et de son outillage va être créée le 8 novembre. Y. DESSENT et JF STRAUB vont organiser une exposition à la salle polyvalente des différents outils de BOST. Un musée de la pince est en perspective. A cette occasion, l'association aura besoin de locaux. Peut-être la maison « Mangin » ? Ce musée pourrait être un musée communal géré par l'association.

D. MESNIER est favorable à cette idée mais pense que la Commune devra avoir un œil sur l'association si elle s'engage dans un local communal.

L'association s'appellera « Le Chat des Laissey ».

Le Conseil à l'unanimité donne son autorisation au Maire de se renseigner pour acquérir la maison dite « Mangin ».

VIII/ INFORMATIONS DIVERSES

1/ ENVIRONNEMENT : PROJET DE REHABILITATION DES ANCIENNES DECHARGES

Le Premier Adjoint présente le dossier.

B. CUENOT souhaite connaître les chiffres des travaux sur les autres communes de la CCVA. D. MESNIER donne quelques exemples. Le SYBERT facture à la CCVA qui fait répercuter sur la facture des usagers ; il était envisagé 7 € par habitants.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention.

2/ PROTECTION DU PERIMETRE DE CAPTAGE : TRAVAUX A REALISER

Le Premier Adjoint fait le point sur ce dossier :

1/ l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique a été rendu

2/ il s'agit maintenant de mettre en œuvre les préconisations de l'arrêté en mettant en place un grillage et une porte autour du périmètre de captage. Coût estimé par l'étude : 5000 €.

3/ Il faudra dédommager les exploitants de terrains agricoles et des propriétaires fonciers soit une somme entre 1800 € et 2500 €.

4/ La commune va percevoir une subvention pour toute la procédure d'enquête publique d'un montant de 6.500 € (forfait pour toutes les communes).

5/ Les services de la DDASS surveillent les exploitants.

3/ CREATION D'UN CLUB DE JUDO

Le Maire informe le Conseil que Mr Jean-Louis PEQUIGNOT souhaite créer un club de judo sur la Commune de Laissey. Mr PEQUIGNOT a déjà pris l'attache de Mr VINCENT, Président de l'ASCL, qui va créer un club d'art martial dans un dojo dans un autre village.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à étudier la faisabilité de monter un club de judo sur la Commune.

4/ ASSOCIATIONS DE LAISSEY

B. CUENOT souhaite que l'on prenne une décision vis-à-vis des associations qui n'ont pas donné d'éléments sur leurs activités (moral et financière).

Le Conseil à l'unanimité demande à l'ASCL au vu de sa non réponse à la lettre envoyée par la municipalité ; des réponses données à Mr PEQUIGNOT ; à l'absence d'assemblée générale, la remise des locaux et la restitution de toutes les clés des locaux communaux à partir de ce jour.

4/ RECRUTEMENT D'UNE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE POUR LA HALTE GARDERIE

Le Maire informe le Conseil que le 3 octobre 2007 à partir de 18 H se déroulera le recrutement de l'auxiliaire de puériculture pour la halte garderie. Le jury sera composé de Yannick DESSENT (Laissey), Marie-Françoise DESCOURVIERES (Deluz) et Isabelle AUDY (Directrice de la Halte).

6 Candidates vont être auditionnées.

Pas de commentaire du conseil.

IX/ SUIVI DES DOSSIERS

1/ VELOURUTE :

Le Maire informe le Conseil de l'état d'avancement de la véloroute sur la Commune de Laissey. L'Agence Foncière va se réunir avec les propriétaires concerné par le tracé de la véloroute le 17 octobre 2007 à 18 H à Laissey.

Il précise que l'ONF étudie la possibilité de passer sur la passerelle.

2/ RENOVATION DE LA SALLE DES FETES

Rien de nouveau, idem que la dernière fois : le maître d'œuvre choisit est HDL avec un taux d'honoraire de 11 % après négociation comme prévu lors du dernier conseil municipal.

Pas de commentaire du conseil.

3/ PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES AU LOTISSEMENT

Rien de nouveau, idem que la dernière fois : l'entreprise CLIVIO a adressé un courrier informant la commune que les travaux débiteront en octobre. La demande de subvention au titre du fonds Barnier n'a pas aboutie du fait du manque de fonds. Toutefois, Mr BOULLOCH de la Préfecture, a attribué à la Commune à titre exceptionnel une subvention au titre de la DGE exceptionnelle pour ces travaux qui sont importants pour une petite commune comme Laissey.

Pas de commentaire du conseil.

4/ LOGEMENTS BATIMENT DE LA MAIRIE

L'arrêté d'autorisation de travaux n'a pas encore été reçu de la DDE.

Pas de commentaire du conseil.

5/ BLOCS BETON RUE DU MAROC

La secrétaire a contacté la société SOMARO, et ils ne reviendront pas sur le site, ils ont fait au mieux pour poser les blocs.

Pas de commentaire du conseil.

6/ FONTAINE : POSE DE COUVERTINES ET DE FER PLAT

Idem que la dernière fois : les CDEI qui ont des problèmes de personnel ont informé la commune que ces travaux ne pourront être réalisés qu'en 2008.

Il y aurait besoin de refaire les joints.

7/ CHAPELLE

Le devis EDF a été reçu et renvoyé à EDF en date du 04/09/07. La secrétaire a contacté EDF pour savoir quand ils allaient intervenir (avant l'hiver si possible) ; un technicien doit rappeler ...

Pas de commentaire du conseil.

8/ SALLE POLYVALENTE :

Le système de désenfumage est toujours encore en cours de pose.

Des rideaux ont été commandés pour la bibliothèque.

Une lettre recommandée va être adressée à l'entreprise afin qu'elle termine l'installation du système de désenfumage.

M. CARUSO souligne qu'il serait bien d'acheter une parabole et un modem pour que la municipalité puisse organiser des retransmissions de grands événements. D. MESNIER propose de demander à MONNIN de Baume les Dames.

9/ PLACE DE RETOURNEMENT IMPASSE MALLE PLANCHE

L'entreprise PUSARD est intervenue et la place de retournement est faite.

Les agents doivent maintenant construire le mur.

La conduite d'eau a été cassée.

La ligne électrique a été endommagée aussi. Une installation aérienne provisoire a été installée.

10/ CANIVEAU IMPASSE MALLE PLANCHE

Le 25/06/2007, un courrier recommandé avec AR a été adressé à MIKIT, promoteur de la maison CHABAS, pour que le caniveau impasse Malle Planche que les camions ont détérioré soit réparé au plus vite. A ce jour rien n'a été fait la société MIKIT ayant rejetée sa responsabilité dans ce dossier.

Pas de commentaire du conseil.

X/ QUESTIONS DIVERSES

Négociation avec TDF suite a la mise en place de l'ADSL

Réunion le 17/10/2007 a 18 h avec les propriétaires de terrains de la véloroute, le CG et l'Agence Foncière

Vente de bois aux enchères par l'ONF le mardi 16 octobre 2007

La Clé des Champs, les Anciens Combattants et La Fanfare ont donné les éléments pour percevoir la subvention communale.

Le Collège de Roulans est en pleine restructuration et tout le matériel de cuisine va être mis à la disposition des communes membres du syndicat scolaire. Corinne et Gisèle se rendront sur place le 8 octobre 2007 à 20 H.

J. CARREY informe le Conseil qu'il n'y a plus de produits de nettoyage compris dans la location de la salle des fêtes. Les conseillers précisent qu'il n'y en a jamais eu.

Le Conseil à l'unanimité décide qu'il doit y avoir du produit de nettoyage dans la salle des fêtes compris dans le prix de location.

L'ordre du jour étant épuisé,

Les Conseillers n'ayant plus de question,

Le Président lève la séance à 0 H 30.

Le Maire,

Yannick DESSENT

AFFICHÉ LE : 0/10/2007

RETIRÉ LE :